

Augmentation de l'emploi au 3^e trimestre en Ile-de-France

Au 3^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France progresse de 0,2 % sur un trimestre. Le ralentissement de l'économie induit par la remontée des taux d'intérêt commence à affecter peu à peu l'emploi francilien. Sur un an, l'emploi est en hausse (+ 1,3 %) et la région atteint ainsi un nombre record de salariés. Les activités récréatives et l'hébergement restauration contribuent fortement à cette progression.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

0,2 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

68 200

emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien poursuit son expansion ce trimestre

Plus de 10 100 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,2 % par rapport au trimestre précédent). L'industrie (+ 0,5 %) et le tertiaire hors-intérim (+ 0,3 %) gagnent des emplois alors que l'intérim (- 2,7 %) et la construction (- 0,3 %) en perdent.

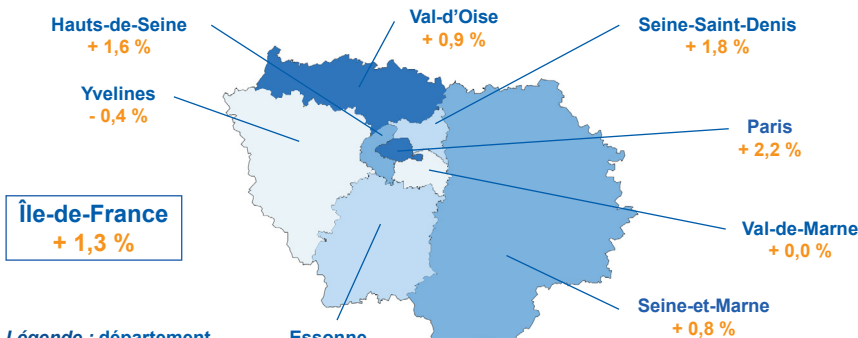
L'emploi francilien signe un onzième trimestre consécutif de progression et atteint un niveau d'emplois record. La croissance trimestrielle de l'emploi est identique à celle obtenue au niveau national.

À noter que les créations d'emplois du 2^e trimestre 2023 ont été révisées à la hausse, soit + 15 300 emplois contre + 13 200 en données provisoires.

La croissance de l'emploi ralentit sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 1,3 % sur un an, soit 68 200 emplois supplémentaires créés. La progression des créations d'emplois ralentit cependant depuis deux trimestres et atteint son rythme le plus bas depuis la sortie de la crise sanitaire. Les activités récréatives (+ 5,0 %) et l'hébergement restauration (+ 2,9 %) sont particulièrement dynamiques sur un an et éclipsent les moteurs d'emplois traditionnels que sont les activités de conseil (+ 2,1 %) et les activités informatiques (+ 1,8 %).

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) 



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2023 T3	2023 T1	2023 T2	2023 T3	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros)	58 328	+ 3,0 %	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 5,5 %
	Emploi (en milliers)	5 171	+ 0,6 %	+ 0,3 %	+ 0,2 %	+ 1,3 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 766	+ 2,5 %	+ 0,4 %	+ 0,2 %	+ 3,6 %
		3 776	+ 1,4 %	+ 0,0 %	+ 0,2 %	+ 3,5 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros)	176 570	+ 2,7 %	+ 0,9 %	+ 0,6 %	+ 5,2 %
	Emploi (en milliers)	20 203	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 0,9 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	2 921	+ 2,4 %	+ 0,8 %	+ 0,5 %	+ 3,9 %
		2 931	+ 0,9 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 3,8 %

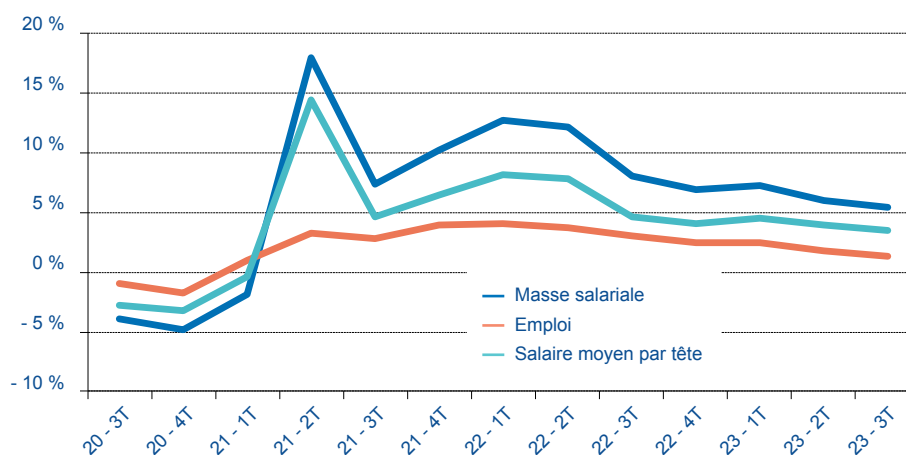
*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT. À compter du 8 juin 2023, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis. Cette intégration modifie légèrement les évolutions trimestrielles et annuelles publiées au cours de l'année passée.



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Ce dynamisme multisectoriel permet à la région parisienne d'afficher sur un an une hausse supérieure à celle de l'emploi national (+ 0,9 %).

Une masse salariale moins dynamique

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 6,4 % en glissement annuel (+ 5,5 % sur le seul 3^e trimestre), soit une progression un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 6,1 %). En incluant cette prime⁽²⁾ (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 6,9 % et 6,6 % pour l'Île-de-France et la France. Ces fortes progressions masquent cependant une progression bien moins dynamique de la masse salariale depuis deux trimestres. Hors prime de partage de la valeur, elle n'augmente que de 0,6 % par rapport au trimestre précédent, soit une progression identique à celle enregistré au 2^e trimestre 2023.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 3,6 %. Cette forte progression est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation. Le SMPT au niveau national croît plus rapidement (+ 3,9 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 766 € brut, soit un niveau supérieur de 28,9 % au salaire moyen national.

(2) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire ralentit mais reste pourvoyeur d'emplois

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,3 %, comme le trimestre précédent). Ce grand secteur affiche néanmoins un rythme un peu plus faible que celui observé depuis deux ans. Sur un an, il progresse de 2,0 %, soit 67 100 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,6 % sur un an après un 3^e trimestre dynamique (+ 0,3 %). Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 2,0 % sur un an) grâce à une hausse sur le dernier trimestre (+ 0,8 %). L'hébergement enregistre une forte hausse ce trimestre (+ 3,4 %, soit 2 200 emplois créés). Sur un an, cette branche est en progression de 7,0 %, soit 4 400 emplois nets créés.

Enfin, les activités de conseil (+ 2,1 % sur un an) et les activités informatiques (+ 1,8 % sur un an) poursuivent leur hausse. A contrario, les activités immobilières (- 2,8 %), les télécommunications (- 2,0 %), et les administrations publiques de statut privé (- 1,0 %) perdent des emplois.

L'intérim rechute fortement ce trimestre (- 2,7 %) après l'accalmie du trimestre précédent (+ 0,1 %). La dégradation des perspectives macroéconomiques pèse logiquement sur le secteur qui s'ajuste à la baisse. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 4,9 %.

L'emploi touché par le ralentissement dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction diminue ce trimestre de 0,3 %. La diminution des mises en chantier commence à avoir un impact réel sur les effectifs. Plus généralement, depuis plusieurs trimestres l'emploi dans ce secteur semble avoir atteint un plateau. Sur un an, le solde d'emploi reste néanmoins positif (+ 0,5 %).

L'industrie bien orientée ce trimestre

L'emploi dans l'industrie progresse de 0,5 % ce trimestre. Ce secteur croît pour la troisième fois consécutive. Il bénéficie notamment ce trimestre de la hausse de l'emploi dans la fabrication d'équipements électriques (+ 1,1 %) et dans l'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (+ 1,0 %).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 1,3 %. L'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (cf. Tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 3,9 %), comme la production et distribution d'eau (+ 3,5 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 2,7 %) ou la fabrication de matériels de transport (- 2,6 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2023 T3	2023 T3	2022 T3	2021 T3	2020 T3
BZ	Industries extractives	2,3	- 3,8 %	+ 0,8 %	+ 0,7 %	+ 1,1 %
CA	Industries agro-alimentaires	60,9	+ 2,9%	+ 2,1 %	+ 5,4 %	+ 0,6 %
CB	Habillement, textile et cuir	18,1	+ 2,6%	+ 6,0 %	- 0,6 %	- 5,9 %
CC	Bois et papier	11,9	- 2,7%	- 3,0 %	- 3,8 %	- 4,1 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 1,6%	- 2,1 %	- 4,7 %	- 5,7 %
CE	Industrie chimique	29,5	+ 2,7%	+ 6,1 %	+ 1,0 %	- 2,4 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,4	+ 2,7%	+ 2,7 %	+ 1,2 %	+ 1,7 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,0	- 1,3%	- 1,3 %	- 1,3 %	- 2,9 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,8	- 0,4%	- 1,5 %	- 2,7 %	- 3,7 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	38,7	+ 2,7%	+ 1,6 %	- 0,3 %	- 2,2 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,3	+ 3,0%	+ 0,0 %	- 1,6 %	+ 0,6 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,1	+ 2,5%	- 1,8 %	- 2,1 %	- 2,6 %
CL	Fabrication de matériels de transport	66,6	- 2,6%	+ 0,5 %	- 4,2 %	- 2,5 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	44,1	+ 3,9%	+ 0,9 %	+ 1,8 %	+ 0,4 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	44,0	+ 1,0%	- 0,0 %	+ 1,2 %	+ 0,2 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,0	+ 3,5%	+ 1,7 %	+ 1,8 %	+ 0,8 %
FZ	Construction	360,4	+ 0,5%	+ 0,8 %	+ 3,5 %	+ 3,8 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	747,7	+ 0,6 %	+1,7%	+ 1,7 %	- 0,4 %
HZ	Transports et entreposage	391,1	+ 1,4 %	+ 0,9 %	+ 1,5 %	- 1,6 %
IZ	Hébergement et restauration	364,1	+ 2,9 %	+ 5,5 %	+ 3,2 %	- 4,2 %
JA	Édition et Audiovisuel	150,7	+ 1,2 %	+ 3,7 %	+ 5,0 %	+ 0,5 %
JB	Télécommunications	57,3	- 2,0 %	- 2,7 %	+ 0,7 %	+ 1,8 %
JC	Activités informatiques	290,6	+ 1,8 %	+ 9,0 %	+ 4,7 %	+ 0,4 %
KZ	Activités financières et d'assurance	329,2	+ 2,0 %	+ 2,2 %	+ 1,8 %	- 0,5 %
LZ	Activités immobilières	83,4	- 2,8 %	+ 1,7 %	+ 3,5 %	+ 0,8 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	470,2	+ 2,1 %	+ 5,3 %	+ 3,8 %	+ 0,5 %
MB	Recherche et développement	45,0	+ 2,2 %	+ 3,0 %	+ 2,4 %	+ 1,2 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	99,7	+ 1,1 %	+ 3,7 %	+ 1,5 %	- 2,2 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	625,7	+ 0,7 %	+ 4,3 %	+ 4,0 %	- 5,4 %
OZ	Administration publique	42,1	- 1,0 %	- 3,2 %	- 0,8 %	+ 0,5 %
PZ	Enseignement	100,7	+ 0,9 %	+ 4,0 %	+ 6,6 %	+ 0,3 %
QA	Activités pour la santé humaine	122,0	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 5,4 %	+ 3,0 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	219,3	+ 2,3 %	+ 1,8 %	+ 1,9 %	+ 1,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	109,4	+ 5,0 %	+ 9,7 %	+ 6,6 %	- 6,4 %
SZ	Autres activités de services	132,5	+ 1,4 %	+ 1,7 %	+ 2,2 %	- 0,4 %
Industrie		430,2	+ 1,3 %	+ 1,2 %	+ 0,0 %	- 1,4 %
Construction		360,4	+ 0,5 %	+ 0,8 %	+ 3,5 %	+ 3,8 %
Tertiaire		4 380,8	+ 1,6 %	+ 3,4 %	+ 2,8 %	- 0,8 %
dont Tertiaire hors intérim		4 258,1	+ 1,4 %	+ 3,4 %	+ 3,0 %	- 1,3 %
Intérim		122,7	- 4,9 %	+ 4,4 %	+ 11,1 %	- 16,7 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2023 T3	
	Emploi (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 637	4 177
77 - Seine-et-Marne	404	2 728
78 - Yvelines	417	3 443
91 - Essonne	381	3 169
92 - Hauts-de-Seine	1 032	4 737
93 - Seine-St-Denis	552	3 194
94 - Val-de-Marne	422	3 192
95 - Val-d'Oise	327	2 756
National	20 203	2 921

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine dynamiques

Au 3^e trimestre 2023, l'emploi évolue à la hausse dans six départements franciliens sur huit. La Seine-Saint-Denis progresse de 0,5 % ce trimestre suivi des Hauts-de-Seine (+ 0,4 %) et de Paris (+ 0,3 %). À l'inverse, les Yvelines (- 0,4 %) et l'Essonne (- 0,2 %) affichent des contractions d'emplois.

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 0,4 %). Paris affiche la dynamique la plus importante (+ 2,2 %) devant la Seine-Saint-Denis (+ 1,8 %) et les Hauts-de-Seine (+ 1,6 %).

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré au dernier jour ouvré du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.